

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

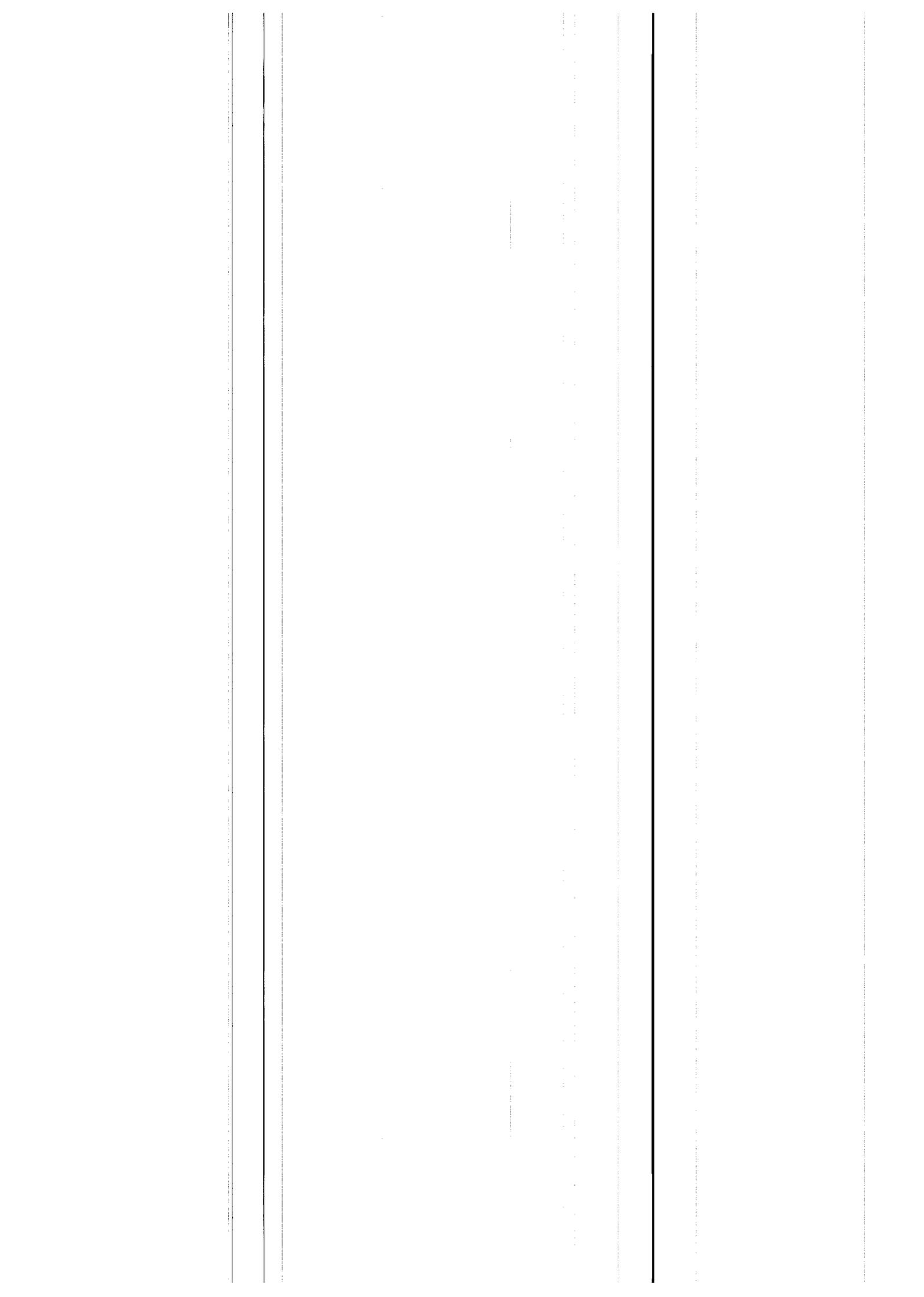
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00435
Numéro SIREN : 788 738 011
Nom ou dénomination : PRO HABITAT 81

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 1359



RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

E.C.A. Experts Conseils Associés
7 allées Jean Jaurès
81500 LAVAUUR

V/REF :

N/REF : 2012 B 435 / 2018-B-1359

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 07/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

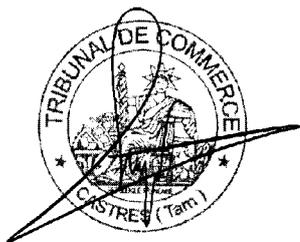
PRO HABITAT 81
Société à responsabilité limitée
16 avenue Bongars
81370 Saint-Sulpice

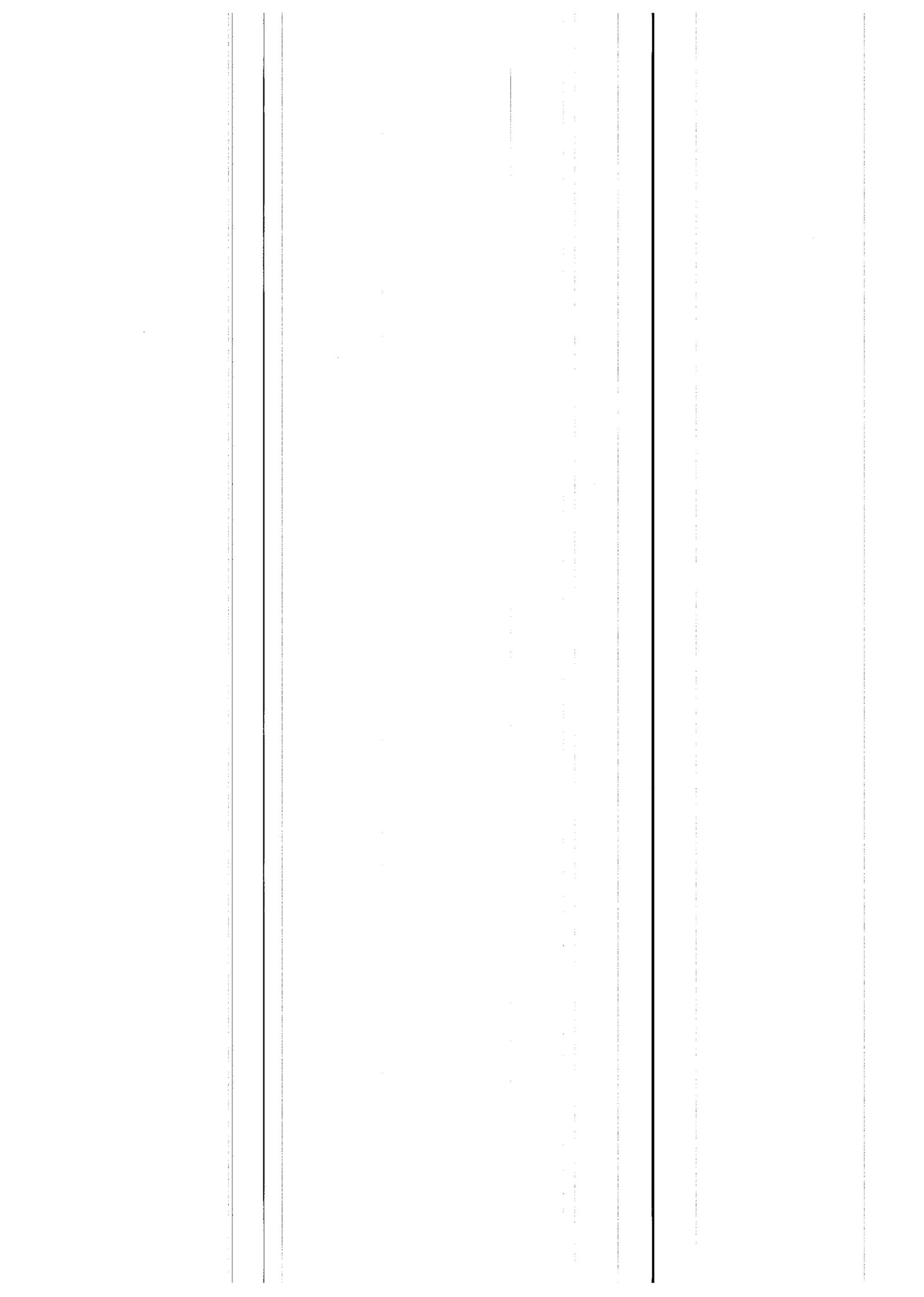
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1359 le 14/06/2018

R.C.S. CASTRES 788 738 011 (2012 B 435)

Fait à CASTRES le 14/06/2018,

Le Greffier





Désignation de l'entreprise EURL PRO HABITAT 81Adresse de l'entreprise 16 AVENUE BONGARS81370 ST SULPICEGRATTE du TRIBUNAL de COMMERCE
de CASTRESNuméro SIRET * 7 8 8 7 3 8 0 1 1 0 0 0 1 4

07 JUN 2018

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2COURRIER
ARRIVEExercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Net

Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
Immobilisations corporelles *		028	36 700	030	23 247	13 453	33 278
Immobilisations financières * (1)		040		042			
Total I (5)		044	36 700	048	23 247	13 453	33 278

ACTIF CIRCULANT

STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	21 612	070		21 612	28 315
	Autres * (3)	072	2 579	074		2 579	5 156
	Valeurs mobilières de placement	080		082			190 000
	Disponibilités	084	115 256	086		115 256	185 188
	Charges constatées d'avance *	092	1 812	094		1 812	1 812
Total II		096	141 259	098		141 259	410 471
Total général (I+II)		110	177 959	112	23 247	154 712	443 748

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		200	200
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		51 761	63 366
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(1)	(11 604)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		53 960	53 961
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		9 815	14 205
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 599	3 121
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	68 015	88 337	372 461
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		100 751	389 787
	Total général (I + II + III)	180		154 712	443 748

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Lo Gérant


QUADRANTS INFORMATIQUES
RENOUVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	5 318
(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	14 750

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A) du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 7		13 1 1 2 2 0 1 6						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210							
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		biens										
		services *	217		218		134 785		259 824			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
	Production immobilisée *				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
Autres produits				230		269		3 592				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		135 055		263 416			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234							
	Variation de stock (marchandises) *				236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		43 825		51 150			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				123 455			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier)			242		52 397		60 250			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		966		1 084			
	Rémunérations du personnel *				250		16 621		19 886			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		13 282		10 035			
	Dotations aux amortissements *				254		11 201		11 350			
	Dotations aux provisions				256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		2		293				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)					264		138 295		277 504			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(3 240)		(14 088)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		(1 235)		1 900			
	Produits exceptionnels			(IV)	290		14 750		942			
	Charges financières			(V)	294		263		359			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		10 013				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		(1)		(11 604)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312			314		1		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352				354		734	
	Déficits antérieurs reportables : * 12 456				356							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2					370				372		734	

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL PRO HABITAT 81

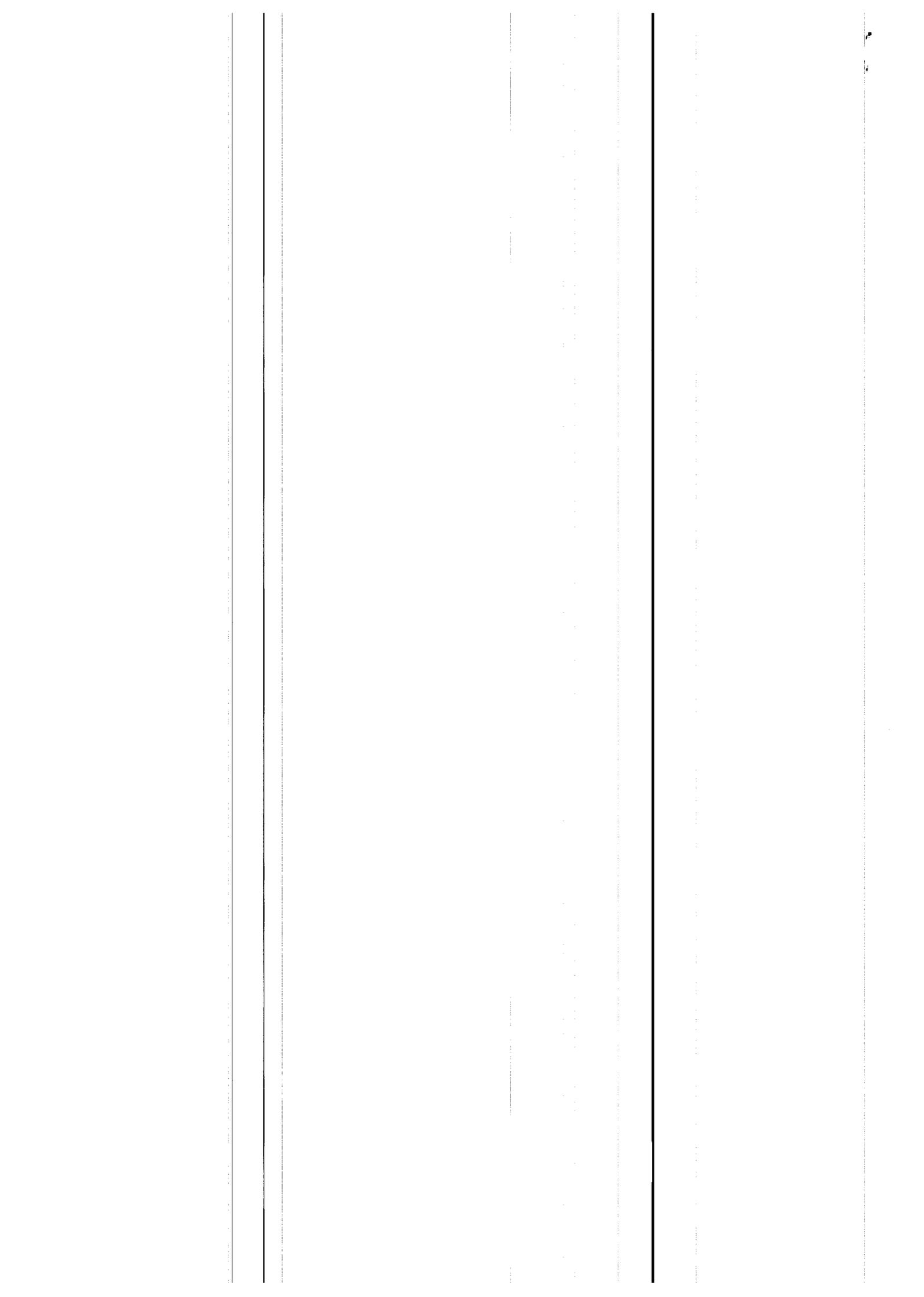
Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
ACTIF IMMOBILISÉ													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 517	442		444		446	2 517	2 517			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	51 780	462		464	19 288	466	32 492	32 492			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 691	472		474		476	1 691	1 691			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	55 989	492		494	19 288	496	36 700	36 700			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 117	532	504	534		536	1 621				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	20 615	552	10 325	554	10 665	556	20 275				
	Autres immobilisations corporelles	560	979	562	372	564		566	1 351				
TOTAL		570	22 711	572	11 201	574	10 665	576	23 247				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES													
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	VEHICULE WOLKSWAGE												
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	19 288	10 665	8 623	14 750	6 127								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	19 288	580	10 665	582	8 623	584	14 750	586	6 127	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		583		594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											591		
TOTAL									596	6 127	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL PRO HABITAT 81

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12 450
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	12 450
Déficits de l'exercice	860	734
Total des déficits restant à reporter	870	13 184

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

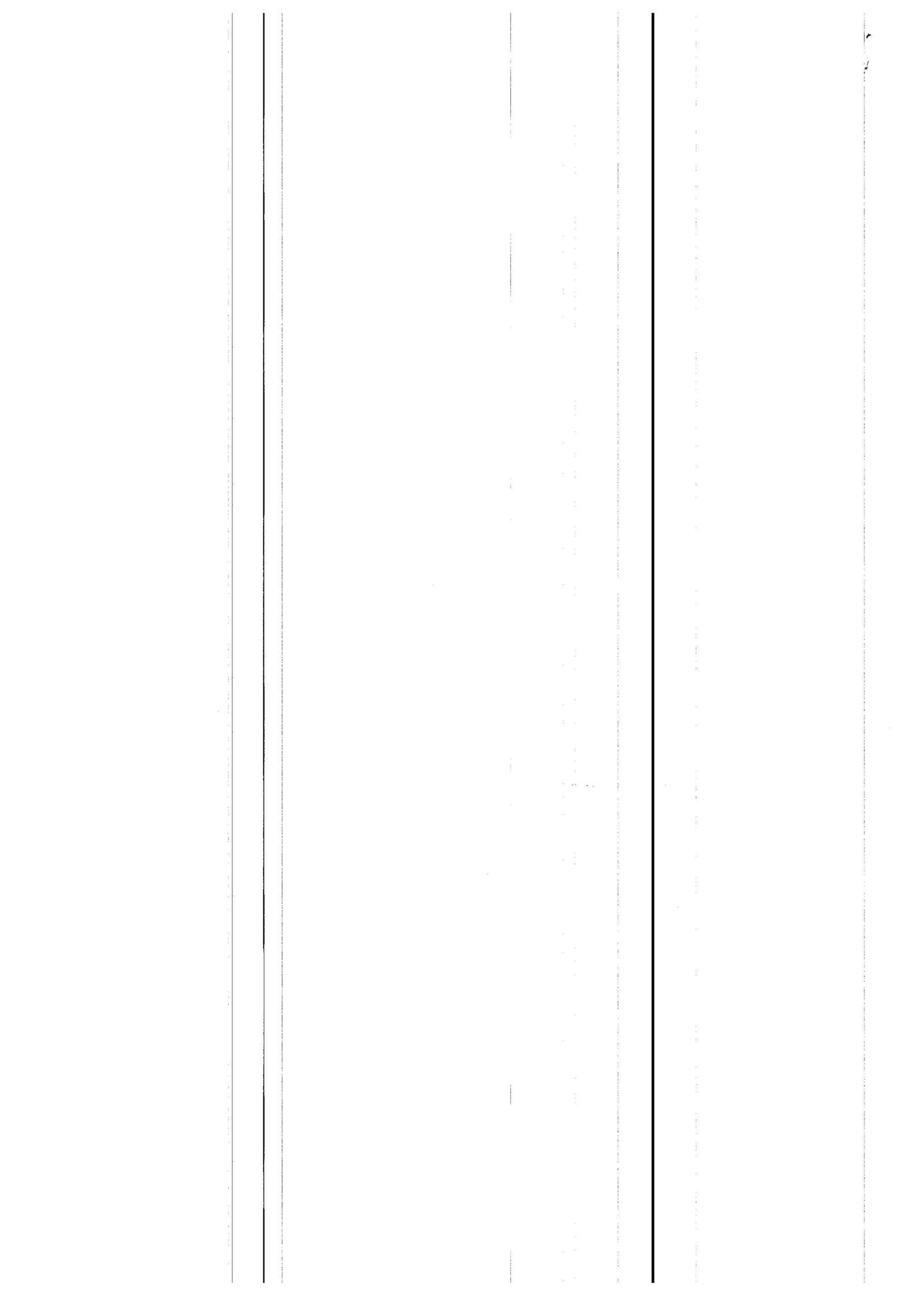
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						1 943
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380						4 448
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374						17 087
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378						11 522
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



« PRO HABITAT 81 »
EURL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 16 Avenue Bongars – 81370 SAINT SULPICE
RCS CASTRÈS 788 738 011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 MAI 2018
RELATIF A L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice social s'élevant à.....1 Euro de la façon suivante :

- Compensation par prélèvement au compte Autres réserves.....1 Euro qui se trouvent ainsi ramenées à un solde créditeur de 51 760 Euros.

L'Associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des précédents exercices.

« Certifié conforme »

Pour extrait.

LE GERANT ASSOCIE UNIQUE,

Philippe DAUBA

